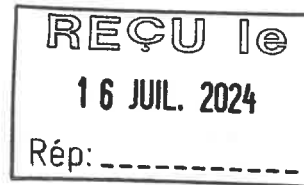




**ARRÊTÉ N° 93/2024**  
**PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENTS DE**  
**GRADES – ANNEE 2024**



Le Maire de Lencloître,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté n°148/2020 en date du 8/12/2020 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 01/01/2021 pour une durée de 6 ans,

Vu la délibération n°24 OCTOBRE 2016-28 portant détermination des ratios promus-promouvables après avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Vienne en date du 29 septembre 2016,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** –

Suite à la demande du Centre de gestion de la Vienne, l'arrêté n°39/2024 portant tableau annuel d'avancements de grades – année 2024 est abrogé.

**ARTICLE 2** –

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

**Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe :**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Situation actuelle (grade)	Date d'effet de l'avancement
1	PORTA-BENACHE Jessica	...F...	adjoint administratif territorial	

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	0
Effectif du grade d'avancement	0	1

**Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe :**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Situation actuelle (grade)	Date d'effet de l'avancement
1	GAUTHIER Nathalie	...F...	adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	0
Effectif du grade d'avancement	0	2

Avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe :

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Situation actuelle (grade)	Date d'effet de l'avancement
1	DEVILLE Coralie	...F...	adjoint territorial d'animation	

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	2
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	0
Effectif du grade d'avancement	0	0

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe :

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Situation actuelle (grade)	Date d'effet de l'avancement
1	GUILLET Sabrina	...F...	adjoint technique territorial	01/09/2024
2	LAMBERT Emmanuel	...M...	adjoint technique territorial	
3	GABORIT Audrey	...F...	adjoint technique territorial	

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	4	5
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	2
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	1	0

**ARTICLE 3 -** Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Vienne** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.



Fait à Lençloître, le 16/07/2024,  
Le Maire,  
H. COLIN

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**N.B. :** Les tableaux d'avancement de grade ne peuvent être établis qu'après la mise en place des Lignes Directrices de Gestion fixant les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix (art. 33-5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et art. 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019).